

2M BRICO
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
43 Faubourg Sainte Anne
56 140 MALESTROIT
891 740 821 RCS VANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉE
UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2025

Le 27 décembre 2025.

A 14 heures.

La société HJM INVESTISSEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 5.300 euros, ayant son siège social 43 Faubourg Sainte Anne 56 140 MALESTROIT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 792 790 958 R C S VANNES, représentée par Monsieur Hervé MORTEAUX en sa qualité de Gérant.

Propriétaire de la totalité des 5 000 actions de 2 euros composant le capital social de la société 2M BRICO.

Associée unique de ladite société

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente associée.

A pris les décisions suivantes

- Changement de la date de clôture de l'exercice social, modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique suite à la lecture du rapport de la Présidence décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours, ouvert au 1^{er} janvier 2026, aurait ainsi une durée exceptionnelle de 3 mois et se terminerait le 31 mars 2026.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 28 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

" ARTICLE 5 -EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante "

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société HJM INVESTISSEMENT
Représentée par Monsieur HERMORTEAUX



m